

Justificatif généré le 03/07/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 03/07/2023  
Département : (93) Seine-Saint-Denis  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/682853](http://www.actu-juridique.fr/a/682853)  
N° d'annonce : 682853

Catherine PUECH FABRE Avocat en Droit des Sociétés Tél : 01.30.10.02.05

## ADAO TRANSPORTS

Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 500.000 €

**Siège social** : 206 boulevard Anatole France 93200 SAINT-DENIS

909 226 516 R.C.S. Bobigny

Par décision du 29/06/2023, l'associée unique a décidé :

- après avoir constaté que, du fait des pertes enregistrées dans le bilan clos le 31 décembre 2022, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, en application de l'article L 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution de la société ;
- d'augmenter le capital social d'une somme de 5.000.000 € pour le porter à 5.500.000 € par apports en numéraire.

Les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts ont été modifiés. POUR AVIS

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification** : aeNmzZBG3

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeNmzZBG3>

